



MOBI *lettre*

Votre brigade mobile vous informe



**LE BRÛLAGE À L'AIR
LIBRE :**
Réglementation de la pratique



Parcours Plainte en ligne
Portail officiel de dépôt de plainte par internet

**Déposez une plainte en
ligne**

PLAINTÉ EN LIGNE :
Comment procéder ?

**LUTTE CONTRE LE
FRELOH ASIATIQUE :**
Enjeux et procédés



FÉVRIER 2026

ÉDITO DU MOIS DE FÉVRIER

Iséroises et Isérois,

La fin de l'hiver commence à approcher et nous allons tout doucement vers le printemps.

Avec lui arriveront les beaux jours. Pour certains d'entre vous, cela marquera le début de la saison d'entretien du jardin : tailler vos haies, vos arbres ou encore jouer de la bêche seront désormais vos activités du dimanche !

Dans cette Mobilette, nous anticipons cette période et vous parlons de l'écobuage et du frelon asiatique. Vous verrez que la destruction des déchets verts est très réglementée. Nous vous apprendrons également comment reconnaître et traiter un nid de frelons asiatiques, nuisible très problématique qui fait parler de lui depuis plusieurs années déjà.

Enfin, nous vous expliquerons comment et pourquoi déposer plainte en ligne. Cette démarche administrative, qui gagnerait à être plus connue, peut représenter un gain de temps.

Nous profitons de cette infolettre pour vous rappeler deux dates : **les 15 et 22 Mars 2026**. Ces deux dimanches se déroulent le premier et deuxième tour des élections municipales.

Comme pour chaque scrutin, vous serez sûrement nombreux à ne pas pouvoir voter, pour diverses raisons.

Vous pouvez alors réaliser une procuration pour permettre à l'un de vos proches de voter pour vous.

Pour ce faire, vous pouvez vous rendre en Gendarmerie pour remplir un formulaire de Procuration.

Sinon, pour gagner du temps, vous pouvez réaliser une procuration en ligne sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr/> que nous n'aurons plus qu'à valider en quelques minutes en Gendarmerie.

Dans tous les cas, nous vous recommandons de vous y prendre en l'avance. En effet, à l'approche des élections, vous êtes régulièrement nombreux à vous présenter en gendarmerie et il faut alors faire preuve de patience !

D'ici là, nous vous souhaitons à tous un excellent mois de Février !

Votre Brigade Mobile



Ce lundi 19 Janvier, le Groupement de Gendarmerie de l'Isère célébrait la Sainte-Geneviève au château de LA-CÔTE-SAINT-ANDRÉ.

Une belle occasion pour les Gendarmes de l'Isère de se retrouver et de faire le point sur leurs engagements de l'année passée, lors d'un moment de convivialité.

Bien évidemment, la BMCR était présente pour présenter son fonctionnement aux autres unités iséroises pour, qui sait... en inspirer peut-être quelques unes !

Le brûlage à l'air libre

Historiquement, l'écobuage consiste à fertiliser une terre en brûlant les mottes et racines en place.

Cette pratique tire son nom de l'écobue, sorte de houe utilisée dans ce contexte pour découper les mottes d'herbe.

Aujourd'hui, nous employons ce mot pour désigner le fait de brûler à l'air libre ses déchets végétaux.



L'écobuage est aujourd'hui réglementé pour assurer une bonne qualité de l'air.

A titre d'exemple, il est responsable de 50 à 70 % de la pollution carbonée de l'agglomération grenobloise.

Brûler 50 kilos de végétation dégage autant de particules qu'un véhicule essence moderne après avoir parcouru 14000 kilomètres.

RÉGLEMENTATION NATIONALE



INTERDIT

- pour les particuliers et professionnels en cas d'épisode de pollution ou dépassement des seuils d'alerte
- en zone urbaine
- en zone péri-urbaine et rurale si présence d'un système de collecte ou de déchetterie



BONNES PRATIQUES

- Privilégier le broyage des déchets verts et l'intégration à la parcelle
- En cas de brûlage autorisé, ne brûler que des végétaux secs
- En Décembre, Janvier et Février, brûler uniquement entre 10h et 15h30, sinon : brûler entre 10h et 16h30

RÉGLEMENTATION LOCALE

Autour de Vienne, 2 Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) sont mis en place et fixent une interdiction d'écobuage totale :



PPA Grenoble Alpes Dauphiné (297 communes d'agglomération grenobloise)

PPA Lyon (59 communes concernées en Isère)

CHAQUE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PROPOSE UN SYSTÈME DE COLLECTE, AUSSI, L'ÉCOBUAGE EST INTERDIT PARTOUT DANS LA RÉGION DE VIENNE !



Carte interactive de la qualité de l'air : <https://www.atmo-auvergnehonealpes.fr/>

Porter plainte en ligne

Vous êtes victime d'une atteinte contre l'un de vos biens et vous n'en connaissez pas l'auteur : portez plainte en ligne pour gagner du temps !

COMMENT PROCÉDER ?

1 : Se rendre sur le site du service public :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R19620>
Rubrique « Plainte en ligne »

2 : S'identifier avec France Connect

En cas d'identification par un autre moyen, vous serez obligé de vous présenter en Gendarmerie ou Police pour confirmer votre identité

3 : Remplir les formulaires proposés

Dure environ 20 minutes

4 : Un agent prend en charge votre plainte

Votre plainte est validée sous 48 heures. En cas d'imprécision ou d'irrespect du formalisme, le Gendarme en charge peut rejeter la plainte ou fixer un rendez-vous pour la rectifier.



En cas d'atteinte sur un bien, il faut éviter de le manipuler et veiller à conserver les éventuels indices ou traces pour qu'ils restent exploitables par les enquêteurs.



Plainte en ligne

Permet à une victime **d'atteinte aux biens** (vol, escroquerie ou délit de fuite par exemple) de porter plainte en ligne lorsque **l'auteur des faits est inconnu**.

À savoir

En fonction des éléments déclarés, vous pouvez être **contacté par un policier ou un gendarme pour venir compléter votre déclaration en commissariat ou en gendarmerie**.



Faire la démarche en ligne

Le frelon asiatique : Une préoccupation grandissante



Importé involontairement en France en 2004, le frelon asiatique fait aujourd'hui partie de notre paysage. Sa population croissant de manière exponentielle, il a aujourd'hui colonisé la quasi-totalité de notre pays.

Ne présentant aucun prédateur naturel en France, il serait responsable d'environ 20 % de la mortalité de nos abeilles domestiques.

HABITAT



QUASI TOTALITÉ DU TERRITOIRE



NID DE TAILLE MOYENNE AVEC
UNE PETITE ENTRÉE
(ENVIRON 15 CENTIMÈTRES)



A LA LUMIÈRE EN LIEU EXPOSÉ
(FAÇADE D'IMMEUBLE, HAUT D'UN
ARBRE...)

RÉGIME ALIMENTAIRE



ABEILLES RICHES EN PROTÉINES



FRUITS RICHES EN GLUCIDES

ZONE DE CHASSE



ATTAQUE DIRECTEMENT LES RUCHES
JUSQU'À LES DÉTRUIRE

MANGE LES FRUITS DES VERGERS



La présence du frelon asiatique en France étant due à l'action humaine, il nous appartient aujourd'hui de faire le nécessaire pour réduire son impact sur notre écosystème.

COMMENT ?



PRÉVENTION

A la sortie de l'hiver, poser des pièges dédiés permettant la capture des reines fondatrices, mais laissant s'échapper les plus petits insectes.

DANS TOUS LES CAS, N'INTERVENEZ JAMAIS SEUL SUR UN NID DE FRELONS : VOUS RISQUERIEZ UNE ATTAQUE COLLECTIVE

ACTION



Signaler le nid et prévenir la Mairie
<https://signal.frelonsasiatiques.fr/signalement>



Si le nid est sur une parcelle privée, demander en Mairie la liste des professionnels agréés

INFOS PRATIQUES



« BRIGADE MOBILE DU
COULOIR RHODANIEN »

Retrouvez tous nos messages de
prévention sur notre fil Panneau
Pocket



Ma Sécurité

Application grand public

Une démarche ? Une question ?
Téléchargez l'appli, disponible sur
Android Play Store ou Apple Store

**OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES**

Le bon réflexe
contre les
cambriolages

Partez en vacances plus sereins
avec l'O.T.V, à enregistrer dans
votre Gendarmerie la plus proche

17

numéro des forces de l'ordre

Vous êtes en danger, victime ou
témoin d'un crime ou délit

Vous êtes sur les lieux d'un
accident

1 seul réflexe : contactez le 17



Nos permanences

Lundi : St Georges
d'Esperanche
Mardi : Cour et Buis
Mercredi : Chuzelles
Jeudi : Septeme
Oytier St Oblas
Vendredi : Estrablin
Samedi : Salaise sur
Sanne

Toute la semaine, retrouvez-nous de 9 heures à midi
dans vos mairies ou, à Salaise Sur Sanne, au centre
commercial carrefour.

Nous sommes à votre disposition pour recueillir vos
plaintes ou vous renseigner.

Il peut nous arriver d'être absents, pensez à
consulter votre Mairie ou notre Panneau Pocket si
vous avez besoin de nous voir.

RÉDACTION : Gendarme Alexis ARRIVAUT

UNITÉ : Brigade Mobile du Couloir Rhodanien

CONTACT : Appeler le 17 en cas d'urgence ou votre brigade de proximité pour tout dépôt de plainte